

Comité syndical du 27 juin 2018

DELIBERATION N° 18-015

Objet : Election du Président du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique

Le vingt-sept juin deux mille dix-huit à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
Acte rendu exécutoire :	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France
	<u>Est excusé et suppléé :</u>	
Publication ou notification :	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France a été suppléé par Mme Christiane AKNOUCHE
	<u>Ont donné pouvoir</u>	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Édouard EON
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à Mme Djida TECHTACH
	<u>Sont absents :</u>	
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n°18-015,*

CONSIDERANT l'article 7.1 des statuts du SMO Val d'Oise Numérique, indiquant que le Président est élu par le comité syndical, en son sein, pour une durée de 3 ans ;

CONSIDERANT l'article 6.1 et l'annexe 6.2 des statuts du SMO Val d' Oise Numérique relatif à la répartition des voix des membres du comité syndical ;

Le Président de séance intervient pour connaître le ou les candidats pour occuper cette fonction.

Monsieur Pierre-Edouard EON propose sa candidature et expose ses motivations.

Sur proposition d'un de ses membres, le comité syndical retient à l'unanimité que l'élection du Président s'effectue à main levée.

Le comité syndical procède au vote. Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 15 représentant 120 voix.
Votants : 9 délégués représentant 93 voix.
Suffrages exprimés : 83 voix exprimées.
NPPV : Pierre-Edouard EON représentant 10 voix

Monsieur Pierre-Edouard EON obtient 83 voix.

Le Président de séance déclare que Monsieur Pierre-Edouard EON est élu Président du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président

**Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique**

Monsieur Pierre-Édouard EON

